

	REGIE DE L'EAU BORDEAUX METROPOLE		Envoyé en préfecture le 27/02/2026 Reçu en préfecture le 27/02/2026 Publié le ID : 033-895134674-20260224-20260107B-DE
	Conseil d'Administration du 24 février 2026	N° 2026-01-07	

L'an deux mille vingt-six, le 24 février, le Conseil d'administration de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole, dûment convoqué le 11 février, s'est rassemblé au 88 cours Louis Fargue sur la commune de Bordeaux, sous la présidence de Madame Sylvie Cassou-Schotte, Présidente du Conseil d'administration.

Etaient présents à la séance :

Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Daniel Delestre, Monsieur Jean-Claude Feugas, Madame Danièle Finore, Madame Anne-Eugénie Gaspar, Monsieur Maxime Ghesquière, Monsieur Jean-Marie Trouche

Excusés :

Madame Maïté Cazaux représentée par Madame Danièle Finore, Monsieur Gérard Chausset ayant donné procuration à Madame Sylvie Cassou-Schotte, Monsieur Laurent Guillemain ayant donné procuration à Monsieur Maxime Ghesquière.

Étaient absents :

Madame Zeineb Lounici, Monsieur Emmanuel Sallaberry.

LA SEANCE EST OUVERTE A 16h00



Tableau général des effectifs

Madame Cassou-Schotte présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

EVOLUTION DU TABLEAU GENERAL DES EFFECTIFS

À la suite du déploiement du projet Cap 2026 au 1^{er} janvier 2026, la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole exerce de nouvelles missions concernant essentiellement l'exploitation de l'assainissement collectif et la gestion des eaux pluviales urbaines. Dans ce cadre, les Directions poursuivent l'ajustement de leur organisation afin de répondre de façon adaptée au plan de charge.

Il est donc proposé d'approuver l'évolution des effectifs en validant les modifications de 7 postes, la fermeture de 11 postes et la création de 2 postes portant ainsi le nombre total de postes permanents au sein de la Régie à 740 (cf. annexe1).

Il est également sollicité la création de 4 postes en contrat à durée indéterminée pour les ambassadeurs de l'Eau.

Le dispositif des ambassadeurs de l'eau a été mis en œuvre en novembre 2024 à titre expérimental dans le cadre de l'appel à projets Agence de l'eau "Economie et efficacité de l'eau", financé à hauteur de 70%. Le dispositif de porte à porte auprès des usagers a été déployé sur les communes de Talence et Bègles, puis sur la commune du Bouscat.

Les modifications, créations et suppressions de poste suivantes vous sont ainsi proposées, sous réserve des crédits budgétaires alloués lors du vote du budget 2026.

Direction Générale et Direction Générale Adjointe

- Fermeture du poste PER653 - Directeur Général Adjoint Ressources (statut cadre)
- Modification du poste PER068 – mission performance exploitation en PER780 – Responsable sécurité (statut cadre)

Agence Comptable

- Modification du poste PER459 - Chargé de la comptabilité (statut TSM) en PER771 - Administrateur Fonctionnel SI (statut cadre)
- Fermeture du poste PER762 - Gestionnaire administratif et financier (statut OET)

Direction Administrative et Financière

- Modification du poste PER029-Responsable de mission (statut cadre) en Responsable d'unité Ingénierie financière ressources et contrôle de gestion (statut cadre)
- Modification du poste PER009-Chargé de prospective et recettes (statut cadre) en PER773 - Chargé d'ingénierie financière et contrôle de gestion (statut cadre)
- Modification du poste PER755 - Responsable de service (statut cadre) en PER755-Responsable d'unité (statut cadre)
- Fermeture du poste PER015 - Chargé de prospective et recette (statut cadre)
- Fermeture du poste PER481 - Contrôleur budgétaire (statut cadre)

Direction de la Communication

- Fermeture du poste PER500 - Responsable de mission (statut cadre)
- Création de 4 postes : PER775, PER776, PER777 et PER778 - Ambassadeurs de l'eau (statut OET)

Direction Recherche, Innovation et Transition Ecologique

- Fermeture du COD009 - Chef de projet RSE (statut cadre)

Direction Gouvernance et Pilotage

- Fermeture du poste PER508 - Chargé des relations mairie et de l'organisation du CA (statut cadre)
- Fermeture du PER509 - Chef de projet pilotage SMI (statut cadre)
- Création du poste PER767 - Chef de projet RSE (statut cadre)

Direction Transformation Digitale et Systèmes d'Information

- Fermeture du PER312 - Chef de projet SI et PMO SMI (statut cadre)
- Fermeture du PER636-Responsable de Service (statut cadre)

Direction Support aux Opérations

- Modification du poste PER766 - Approvisionneur (statut OET) en PER779 - Magasinier (statut OET)
- Modification du poste PER485 – Acheteur en PER781-Coordinateur technique

Direction Usines et Ouvrages

- Création du poste PER774 - Responsable d'unité maintenance STEP (statut TSM)

Direction Ingénierie et Patrimoine

- Fermeture du poste de COD007-Chef de projet études réglementaires (statut cadre)

Enfin, les contrats d'intérim, les salariés recrutés en contrat à durée déterminée, soit au motif de remplacement temporaire, soit au motif de surcroît d'activité ainsi que les stagiaires rémunérés ne figurent pas dans le tableau général des effectifs permanents mais pourront néanmoins être recrutés dans la limite du budget afférent voté.

L'approbation de cette délibération portera l'effectif permanent à 744 salariés

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le



ID : 033-895134674-20260224-20260107B-DE

Le Conseil d'administration réuni,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article R2221-18,

VU la délibération N° 2020-552 du conseil métropolitain du 18 décembre 2020 portant création de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole dotée de l'autonomie financière et de la personnalité juridique et portant désignation des membres du Conseil d'administration,

VU les statuts de la Régie de l'Eau Bordeaux Métropole et notamment son article 7.9,

VU la délibération n°2025/02/04 en date du 27 juin 2025 approuvant le tableau général des effectifs,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- Qu'en application de l'article 7.9 des statuts, le Conseil d'administration arrête le tableau général des effectifs,
- Qu'il convient de procéder à la déclaration de vacance de poste et au recrutement des emplois identifiés au tableau général des effectifs dans la limite du cadre budgétaire voté au titre de l'année 2026,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

Article 1 :

- D'approuver les créations, modifications et fermetures présentées en annexe 1.
- D'arrêter les effectifs de la Régie au 24 février 2026 dans la limite des crédits ouverts au budget 2026 pour les directions suivantes :
 - Direction générale et Direction générale adjointe
 - Agence Comptable
 - Direction Administrative et Financière
 - Direction de la Communication
 - Direction Recherche, Innovation et Transition Ecologique
 - Direction Gouvernance et Pilotage
 - Direction Transformation Digitale et Systèmes d'Information
 - Direction Support aux Opérations
 - Direction Usines et Ouvrages
 - Direction Ingénierie et Patrimoine

Article 2 :

- D'approuver la création de 4 postes d'ambassadeurs de l'eau au sein de la direction de la communication
- D'arrêter les effectifs de la Régie au 24 février 2026 à 744 agents dans la limite des crédits ouverts au budget 2026 pour la Direction de la communication

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Directeur général à accomplir toute formalité et prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026

Reçu en préfecture le 27/02/2026

Publié le



ID : 033-895134674-20260224-20260107B-DE

Résultat des votes :

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré le 24 février 2026.

REÇU EN PRÉFECTURE LE :	Pour expédition conforme, La Présidente,
PUBLIÉ LE :	 Madame Sylvie Cassou-Schotte